

# **Ordonnance Souveraine n° 2.695 du 25 mars 2010 rendant exécutoire l'Accord entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco et la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée (C.I.E.S.M.) relatif au siège de l'Organisation et à ses privilèges et immunités sur le territoire de la Principauté de Monaco**

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	25 mars 2010
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 16 avril 2010</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Erratum</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 4 juin 2010</a> <sup>[2 p.3]</sup>
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux hors France ; Organisations internationales ; Environnement et biodiversité ; Mer

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2010/03-25-2.695@2010.04.17>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

L'Accord de siège signé à Monaco le 4 décembre 2009 entre la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée (C.I.E.S.M.) et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco a reçu sa pleine et entière exécution à compter du 1er février 2010.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 16 avril 2010

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7960>

2. Journal de Monaco du 4 juin 2010

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7967>